

Rapport annuel 2022

L'ACT- Alliance contre le tabac
est un collectif d'associations
de lutte contre le tabac
engagé au service de la
santé publique.

Fondée en 1991 par le Pr. Maurice Tubiana à la suite de l'entrée en vigueur de la loi Evin, l'ACT, reconnue d'intérêt général, mène une politique engagée de prévention aux niveaux national et international en faveur du renforcement du contrôle et de la dénormalisation du tabac.

NOTRE MISSION

En tant que porte-parole de **24 membres associatifs** œuvrant sur tout le territoire national, l'ACT mène des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer afin de peser sur le débat public pour défendre le bien-être de tous face aux intérêts d'une industrie mortifère redoublant d'efforts pour vendre ses produits addictifs.

Dans une société où les sources d'information sont démultipliées et où le savoir peut être manipulé, l'ACT se fait le devoir depuis plus de trente ans d'éclairer par les faits les manipulations de cette industrie et d'être ainsi la voix de référence pour protéger toutes les générations présentes et futures.

Par son action fédératrice, l'ACT mobilise ainsi collectivement décideurs, acteurs de santé publique, de l'environnement, des droits humains, de la finance, ainsi que les médias **pour voir émerger en 2032 la première génération en France libérée des méfaits du tabac.**



04	Édito
12	Notre rayonnement
22	Nos campagnes
34	Nos revendications
40	Nos études et publications
44	Notre gouvernance
50	Rapport financier

ÉDITO

9 adolescents sur 10 souhaiteraient vivre dans un monde sans tabac : c'est ce que démontre une étude réalisée pour notre campagne « *Changeons leur futur* » qui alertait les candidats à la présidentielle de l'exploitation des enfants par l'industrie du tabac et de la nécessité de faire progressivement disparaître la vente des produits du tabac en France. Ce chiffre résume bien le changement qui s'opère actuellement au sein de la société française où le **tabac perd de son attractivité**, ce qui renforce considérablement la force de frappe de notre collectif contre le tabac et son industrie.

Nos campagnes de sensibilisation et de plaidoyer menées cette année ont en effet permis de montrer au grand public comme aux décideurs politiques qu'il existe aujourd'hui en France un contre poids de taille face aux géants de l'industrie du tabac qui œuvrent au détriment du bien-être des Français et de leur environnement. Car les médias ont désormais bien intégré notre message : la lutte contre le tabac n'est pas qu'une question de santé publique, c'est un véritable enjeu de société qui **nécessite la mobilisation de tous**, des acteurs de la communication, des décideurs et de la société civile.

Bénéficiant d'une aura médiatique inédite en 2022, l'ACT a réussi à s'imposer dans les débats grâce aux savoirs réunis au sein de son collectif, en créant des partenariats associatifs innovants et en mobilisant très largement les médias et les politiques sur nos sujets. La fédération LGBTI+ était à nos côtés pour dénoncer l'absence de prise en charge du tabagisme des personnes transgenres, pourtant plus touchées que la population globale par ce fléau, le Forum de l'Investissement Responsable a également soutenu notre campagne «Label Imposture» dénonçant le greenwashing de l'industrie du tabac cherchant à paraître plus responsable pour mieux vendre ses nouveaux produits.

À ce titre, l'année 2022 a été marquée par un glissement, certes progressif, mais inquiétant, des modes de consommation traditionnels du tabac notamment vers l'usage des produits de la nicotine. Ces dispositifs au marketing édulcoré font l'objet d'un véritable phénomène de mode en particulier auprès des collégiens, et ce malgré l'interdiction de leur vente aux mineurs.



Pr. Loïc Josseran
Président



Marion Catellin
Directrice

Les « Puffs » ou cigarettes électroniques jetables néfastes sur le plan sanitaire comme environnemental sont en effet consommées par 13% des enfants de 13 à 16 ans d'après la toute première étude réalisée sur la question que nous avons publiée à l'occasion du Mois sans tabac. Alertés par l'ampleur de ce phénomène, les membres de l'ACT ont immédiatement **réclamé l'interdiction de la vente de ces cigarettes électroniques jetables** et non rechargeables.

Suscitant un intérêt médiatique sans précédent, la communication de l'ACT a permis de convaincre les décideurs de l'urgence de notre demande : en novembre 2022, une députée écologiste a déposé une proposition de loi réclamant l'interdiction de ces produits, proposition co-signée par plus d'une trentaine de députés et qui devrait faire l'objet d'un débat au Parlement au deuxième semestre 2023.

L'ACT en tant qu'**émetteur de référence en matière de lutte contre le tabac** a également veillé à la préparation du futur Programme National de Lutte contre le Tabagisme (PNLT) pour 2023/2028 prochainement présenté par le ministre de la Santé et de la Prévention. Consultée par la Direction générale de la Santé, l'ACT a rappelé la nécessité de poursuivre la mise en œuvre d'une trajectoire fiscale continue et progressive sur les produits du tabac avec pour objectif d'ici 2027 d'un prix du paquet de cigarettes à 15 euros. Vigilante, par ailleurs, quant à l'essor des nouveaux produits du tabac, notre structure a également obtenu dès 2022 la taxation des produits du tabac chauffé au même niveau que les cigarettes pour éviter un report de la consommation du tabac vers ces nouveaux produits non moins toxiques et polluants.

En 2023, l'ACT s'engage à **maintenir son cap d'ouverture à tous les champs de la science, de la recherche et du droit pour amplifier la portée de ses actions**. Il s'agira de franchir une nouvelle étape vers des générations présentes et futures libérées des méfaits du tabac et de son industrie !

2022

2022 EN UN

CIND'OËIL



NOS TEMPS FORTS

01 Janvier

14/01

Communiqué de presse

Génération sans tabac : 9 adolescents sur 10 aimeraient vivre dans un monde sans tabac.

02 Février

14/02

Lancement de la campagne

« Changeons leur futur ».

16/02

Communiqué de presse

Le Parlement européen vote pour une génération sans tabac.

03 Mars

17/03

Communiqué de presse

Prix ACT-Maurice Tubiana : un prix pour accélérer la lutte contre le tabac.

30/03

Alerte média

Election présidentielle 2022 : les Français veulent une génération sans tabac 2030, quid des candidats ?

04 Avril

14/04

Alerte média

Lutte contre le tabagisme : un collectif d'associations se voit censuré par une régie publicitaire !

05 Mai

24/05

Organisation d'une conférence

ACT x European Network for Smoking and Tobacco Prevention (ENSP) : Big Tobacco's greenwashing: a threat for tobacco control in the EU.

30/05

Tribune

L'Union européenne doit mettre un terme à l'écoblanchiment de l'industrie du tabac.

06 Juin

14/06

Lancement de la campagne

« Libre ».

07 Juillet

04/07

Alerte média

Label ISR : la finance ne peut être responsable que si elle exclut l'industrie du tabac.

06/07

Participation à un congrès

Participation au congrès de l'ENSP.

08 Août

30/08

Alerte média

Gestion des mégots de cigarettes : le Conseil d'Etat annule les missions confiées à Alcome, une opportunité pour lutter contre l'écoblanchiment de l'industrie du tabac.

09 Septembre

22/09

Lancement de la campagne

« Label Imposture ».

10 Octobre

18/10

Participation à un congrès

Participation au World Cancer Congress.

25/10

Lancement de la campagne

« Puffs ».

11 Novembre

9/11

Plaidoyer

Puff : une première proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale.

14/11

Communiqué de presse

Plus de 1/3 des professionnels de santé n'abordent pas le tabagisme avec leurs patients fumeurs.

24/11

Participation à un congrès

Participation au congrès de la Société Francophone de Tabacologie.

12 Décembre

14/12

Organisation d'un événement

Organisation des Rencontres de l'ACT.

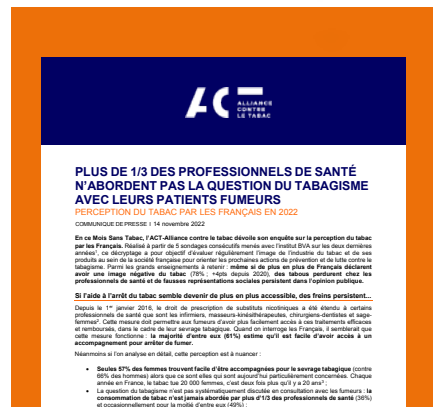
- Nos actions presse (communiqués de presse (CP) et alertes média)
- Nos campagnes
- Nos événements
- Nos actions de plaidoyer

LES CHIFFRES-CLÉS DE L'ANNÉE



4 CAMPAGNES LANCÉES

11 COMMUNICATIONS PRESSE



5 ÉVÉNEMENTS INTERNES ET EXTERNES



+ 11 000 VISITEURS SUR LE SITE WEB DE L'ACT



+ 102% DE FOLLOWERS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX



116 INTERVIEWS RÉALISÉES

+ DE 700 RETOMBÉES



NOTRE RAYONNEMENT



Fédération et valorisation d'un collectif de membres engagés



Porte-voix de l'ensemble des acteurs français engagés dans la lutte contre le tabac

L'union des principaux acteurs de la lutte contre le tabac est essentielle afin d'instaurer un réel contrepoids face à une industrie menant un lobbying intense pour freiner notre combat. À ce jour, l'ACT fédère un collectif de **24 membres engagés** sur tout le territoire national. Elle bénéficie ainsi d'expertises diversifiées et complémentaires : médecins de santé publique, chercheurs, juristes, communicants, œuvrant collectivement pour la mise en œuvre de modes d'action renouvelés en vue de générations futures libérées du tabac.

Zoom sur notre nouveau membre : la FFAIR - Fédération des Insuffisants respiratoires



En 2022, l'ACT a accueilli un nouveau membre, la FFAIR, association reconnue d'intérêt général créée en 1988 regroupant 51 associations régionales ou locales de malades respiratoires, contribuant ainsi à la qualité de vie des malades, insuffisants ou handicapés respiratoires.

Son adhésion permet à notre structure de renforcer la mutualisation des connaissances concernant les maladies respiratoires chroniques liées en particulier au tabac, telles que la BPCO - Broncho Pneumopathie Obstructive Chronique. Cette maladie respiratoire encore largement méconnue du grand public est la 6^{ème} cause de mortalité en France et nécessite une véritable action coordonnée entre les décideurs politiques et les acteurs de santé publique pour permettre une prise en charge adaptée des 3.5 millions de personnes atteintes de cette maladie aujourd'hui en France.



Au-delà des acteurs de la santé publique, une ouverture sur un vaste réseau de partenaires

Dans le cadre de ses activités, l'ACT souhaite étendre son réseau d'acteurs associatifs et issus du monde de l'entreprise afin d'engager une grande diversité de partenaires à même de soutenir sa cause et d'en faire la promotion auprès du plus large public possible. Cette ouverture nouvelle, en particulier auprès des entreprises, vise à étendre le champ des possibles de notre fédération tout en gardant notre indépendance et notre exigence de transparence à l'égard de nos actions et de nos moyens.

En 2022, l'ACT a échangé avec plus de 16 organisations associatives œuvrant dans la lutte contre la précarité, la défense des droits humains et de l'environnement afin de mutualiser les expertises sur des champs connexes à ses enjeux de santé publique pour renouveler son discours, accélérer et favoriser le changement de la perception des Français sur le tabac et son industrie.

A l'issue de ces échanges, 4 structures ont accepté de co-porter nos campagnes de plaidoyer



• **Le FIR - Forum de l'Investissement Responsable dans le cadre de notre campagne #Labelimposture.**



• **La Fédération LGBTI+ dans le cadre de notre campagne #Libre.**



• **Healthy Stadia en amont de la future campagne de l'ACT en 2023 associant la lutte contre le tabac aux valeurs sportives et réclamant la généralisation de l'interdiction de fumer lors des événements sportifs.**



• **Surfrider Foundation pour le lancement de la 8^{ème} campagne de l'ACT en juin 2023 dénonçant l'impact environnemental des activités de l'industrie du tabac.**

Animation régulière de notre réseau à travers l'organisation et la participation à des événements



Animation du réseau de l'ACT

6^{ème} édition des Rencontres de l'ACT, temps fort annuel pour l'ensemble des membres

Les Rencontres de l'ACT réunissent chaque année notre collectif et ses partenaires lors de ce **temps fort de la vie associative de la structure**. Ce rendez-vous, rythmé par des conférences et des ateliers en petits groupes modérés par un prestataire externe, permet de mobiliser et de solidariser nos membres autour d'un enjeu commun : la lutte contre l'industrie du tabac. Chaque édition est l'occasion d'échanger sur l'actualité de nos combats à mener et de construire ensemble un argumentaire actualisé pour nos plaidoyers.

Malgré les messages sanitaires développés régulièrement par les acteurs de santé publique, il est difficile de sensibiliser les publics précaires qui demeurent les plus fumeurs. Face à ce constat, l'ACT a considéré comme essentiel d'aborder la question de la lutte contre le tabagisme chez les personnes en situation de précarité lors d'une matinée table ronde intitulée « **La lutte contre le tabac, un enjeu de justice sociale** ». Dans ce cadre, l'ACT a fait appel à six intervenants venant des milieux de la solidarité et de la santé publique.

Cette journée a ensuite été l'occasion pour les participants, via des ateliers coconstruits avec le Pr. Daniel Thomas et l'équipe du CNCT, de réfléchir et d'échanger sur les grands enjeux actuels de la lutte contre le tabagisme chez les personnes en situation de précarité. Parmi les thématiques abordées : la notion de réduction des risques, l'arrivée sur le marché des nouveaux produits du tabac et de la nicotine ainsi que les potentiels freins à l'émergence d'une génération sans tabac à l'horizon 2032.

51 **Participants**

21 **Organisations engagées dans le contrôle du tabac et de la santé publique**

3 **Associations de la solidarité**



Cérémonie du prix ACT-Maurice Tubiana

Le 16 mars 2022, l'ACT-Alliance contre le tabac, en collaboration avec l'APPRI-Association Périnatalité Prévention Recherche Information, a organisé une nouvelle édition du prix ACT-Maurice Tubiana. Ce prix a été fondé en 2005 par le Professeur Michel-Henri Delcroix, président de l'APPRI, à la mémoire du Professeur Maurice Tubiana, fondateur de l'ACT et figure de la lutte contre le tabagisme en France et en Europe.

Initialement prévue en décembre 2021, la cérémonie s'est finalement déroulée à Paris en mars 2022 en raison d'une reprise de l'épidémie de COVID 19 et a réuni 68 participants

Cette cérémonie, animée par Véronique Mounier, a récompensé des personnalités et organisations pour leurs actions innovantes en matière de lutte contre le tabac. Les prix ont été décernés par un jury de représentants d'acteurs associatifs, de professionnels de santé, de collectivités et d'entreprises engagés au service de la lutte contre le tabac.



Collectivités, entreprises, associations, journalistes, professionnels de santé, artistes ou sportifs, ces lauréats ont contribué à changer la perception du tabac et de son industrie à travers des actions fortes et innovantes, participant ainsi au renouvellement de la lutte contre le tabac en France.

8 lauréats ont été récompensés :

Ketty Deleris, pour la catégorie « Professionnels de santé »
 Wanted Community, pour la catégorie « Entreprises »
 Marin Ledun, pour la catégorie « Artistes – Littérature »
 Ami des lobbies, pour la catégorie « Artistes – Audiovisuel »
 Stéphane Foucart, pour la catégorie « Journalistes »
 Clean My Calanques, pour la catégorie « Initiatives citoyennes »
 Mairie de Nantes, pour la catégorie « Collectivités locales »
 Wendie Renard, pour la catégorie « Prix du jury »

“Big Tobacco’s greenwashing: a threat for tobacco control in the EU”, une conférence européenne en amont de la journée mondiale sans tabac



En amont de la journée mondiale sans tabac du 31 mai 2022, l'ACT et son partenaire européen l'European Network for Smoking and Tobacco Prevention (ENSP) ont coorganisé une journée de conférence afin de sensibiliser leurs partenaires internationaux à l'impact environnemental du tabac et aux stratégies de greenwashing employées par les industriels.

Tout au long de cette journée, des chercheurs, experts, représentants institutionnels et associations ont développé ces enjeux devant une audience de près de 70 personnes.

L'ACT a également profité de cette occasion pour présenter un projet de tribune signé par 48 organisations, appelant la France et les gouvernements européens à se prémunir contre toute tentative de greenwashing de l'industrie du tabac et à aborder cette question lors du prochain Conseil européen de l'environnement (28 juin 2022).

Enfin, organisée avec le soutien du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe - WHO Europe, des représentants de l'OMS ont tenu à organiser lors de cette journée la cérémonie annuelle des « World No Tobacco Day Awards » où 6 prix ont été décernés. Ces distinctions visaient à récompenser des personnes ou des organisations pour leurs actions dans la lutte contre le tabagisme.

Rayonnement de l'expertise de l'ACT à l'échelle internationale

Héraklion - 7^e European Conference on Tobacco Control (ECTC) - Juillet 2022



L'ECTC rassemble chaque année environ 100 à 150 experts, institutions et associations internationales engagées pour la lutte contre le tabac.

L'ACT, accompagnée du docteur Olivier Galera, tabacologue et médecin du sport et de Danielle Van Kalmthout, coordinatrice de l'Alliance Belge pour une Société sans tabac, a eu l'opportunité d'y présenter son projet de dénormalisation visant à changer la perception du tabac en France lors d'une session d'une heure et demie intitulée : « Tobacco denormalization : an innovative approach for a smoke-free society ».

Dans le cadre d'une autre session organisée par le Secrétariat de la CCLAT- Convention Cadre de lutte antitabac de l'OMS sur la thématique sanitaire et environnementale « Tobacco Control, a way forward to protect our environment », la directrice de l'ACT a partagé les inquiétudes de ses membres quant à la mise en œuvre en France de la filière REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) par les fabricants de tabac pour le traitement des mégots lors d'une présentation intitulée « Disposal of tobacco product waste in France - : an illicit transfer of authority to the tobacco industry ».



Genève - World Cancer Congress, Union for International Cancer Control - Octobre 2022.

L'ACT-Alliance Contre le Tabac a participé du 18 au 20 octobre 2022 au World Cancer Congress organisé par l'Union for International Cancer Control (UICC) à Genève en Suisse.

Au total, plus de 1 600 personnes issues du milieu associatif et de la santé publique ont participé à ce rendez-vous international.

À l'occasion de la session du congrès « Tobacco Industry versus Public Health : How Communications can make a difference », la directrice de l'ACT a présenté le dispositif et les résultats de la campagne média et digitale « Changeons leur futur ».

Notre structure disposait également d'un stand sur les lieux de l'événement où l'équipe permanente a pu distribuer du matériel de communication en anglais (plaquettes institutionnelles, dossiers de presse, études, etc.) et où de nombreux représentants de la lutte contre le tabac du monde entier ont pu témoigner de leur intérêt pour notre approche de la dénormalisation du tabac.

Dijon - 16^e Congrès de la Société Francophone de Tabacologie - Novembre 2022

À l'occasion du 16^e Congrès de la Société Francophone de Tabacologie qui s'est tenu à Dijon sur la thématique « La tabacologie en première ligne », l'ACT a été invitée à installer un stand pour une durée de deux jours dans la grande salle du Palais des Congrès. Une nouvelle occasion de présenter nos différentes campagnes à travers la distribution de dossiers de presse et de goodies, et d'échanger avec les participants, principalement des professionnels de santé.

À l'occasion de cette manifestation, l'ACT est revenue sur son approche de la dénormalisation du tabac en présentant l'intégralité du dispositif de sa campagne 360 « Changeons leur futur » lors d'une intervention en session plénière d'une heure, le vendredi 25 novembre à 13h30, devant un amphithéâtre réunissant plus de 200 personnes.



Vendredi
25
novembre
De 13h30 à 14h30
Amphithéâtre
Romanée Conti

Symposium

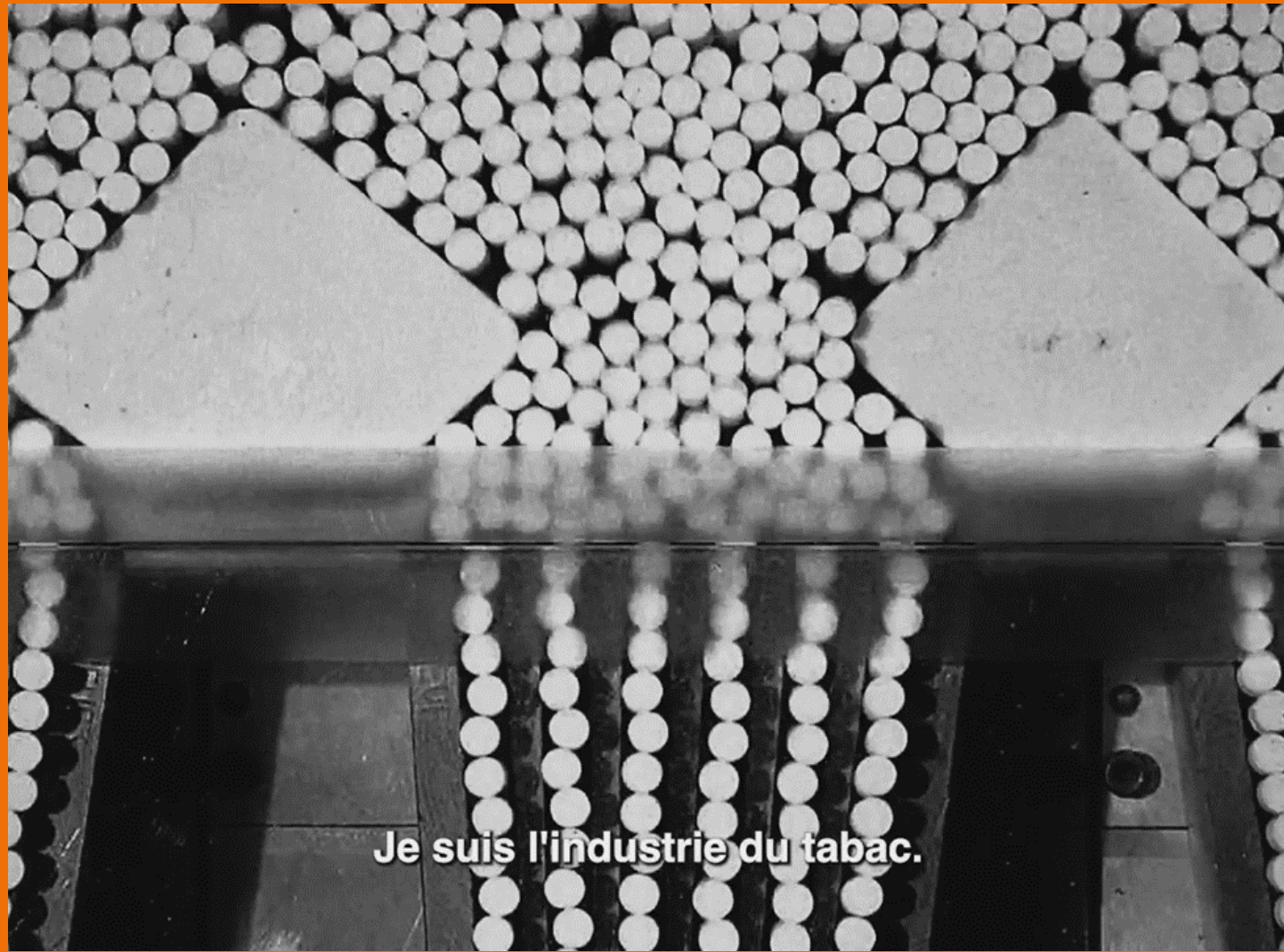
Atteinte aux droits des enfants par l'industrie du tabac :
présentation de la campagne
«Changeons leur futur».



Le programme de dénormalisation de l'ACT visant à changer la perception du tabac auprès des Français est soutenu depuis 2020 par le fonds de lutte contre les addictions. Cette approche novatrice de la prévention du tabagisme en France permet de renouveler l'intérêt pour la lutte contre le tabac en faisant de cette question de santé publique, un véritable enjeu de société. En liant notre cause à la défense des droits humains et de la protection de l'environnement, les campagnes de sensibilisation grand public et de plaidoyer de l'ACT permettent de favoriser l'émergence de générations futures libérées du tabac et de son industrie.



NOS CAMPAGNES



« Changeons leur futur »

Montrer l'exploitation de la jeunesse par l'industrie du tabac

Présentation de la campagne

Parce qu'elle tue 1 consommateur sur 2, l'industrie du tabac a sans cesse besoin de la jeunesse pour assurer ses profits. Lancée le 15 février 2022, la campagne « Changeons leur futur » sensibilisait le grand public à l'exploitation des enfants faite par l'industrie du tabac et invitait les candidats à la présidentielle à s'engager pour une génération sans tabac à l'horizon 2032 à travers 3 mesures : l'interdiction de vente des produits aux personnes nées après le 1^{er} janvier 2014, l'interdiction de fumer aux abords des établissements scolaires, le renforcement des obligations de transparence des relations entre décideurs publics et représentants de l'industrie du tabac.



Stoppons l'exploitation de la jeunesse par l'industrie du tabac

Depuis trop longtemps, l'industrie la plus meurtrière au monde génère ses profits au détriment de l'avenir des jeunes.

Les objectifs de la campagne

Objectif principal

Inciter les décideurs à s'engager pour une prochaine génération sans tabac en faisant circuler une pétition et un communiqué de presse co-signé avec **19 associations.**

Objectif secondaire

Sensibiliser le grand public sur l'exploitation de la jeunesse opérée par l'industrie du tabac en France et dans le monde

Cible principale

18/40 ans



Le dispositif 360°

La campagne de communication a été pensée sur un mode « 360 » envisageant à la fois une stratégie de relations média, d'influence, de marketing social et d'affaires publiques.



Dispositif 360°

Le plaidoyer

Publication d'un manifeste co-signé par 19 associations appelant les candidats à la présidentielle à s'engager en faveur de 3 mesures fortes pour une fin progressive et durable du tabac en France.

1 Fin progressive de la vente de tabac pour protéger les prochaines générations

A compter de 2032 mettre fin à la vente de tabac pour les jeunes nés après 2014 contribuera à ce que les futures générations ne soient plus exposées au tabac et toutes ses conséquences.

2 Interdiction de la présence de tabac aux abords de tous les établissements scolaires

La présence du tabac aux abords des établissements scolaires expose les jeunes aux dangers directs du tabagisme passif sur leur santé. Cette présence banalise également l'acte de fumer auprès d'enfants et d'adolescents particulièrement sensibles à cette période de vie à l'effet de groupe et de mimétisme. Elle va donc à l'encontre des prérogatives de l'État en matière d'éducation et de protection de la santé censées garantir le meilleur avenir possible à sa jeunesse.

3 Limiter l'ingérence de l'industrie du tabac dans les politiques de santé publique

Il est nécessaire de créer deux dispositions en droit national pour empêcher les lobbies du tabac d'interférer dans les politiques de lutte contre le tabagisme en France :

- Une première mesure imposant aux parlementaires de déclarer les auteurs et instigateurs des amendements qu'ils déposent, c'est à dire le fait de publier le nom de l'entité à l'origine d'un amendement.
- Une seconde mesure imposant la transparence des rencontres entre décideurs et industrie du tabac afin de rendre publique l'existence de telles réunions et d'imposer la publication d'un compte-rendu de ces échanges.



Les résultats

Près de

60

retombées presse

+ de

8 600

signataires sur notre pétition

1,1

million de vues de notre spot de campagne

2,4

millions de personnes uniques touchées par notre filtre Snapchat

+ de

764k

vues sur la vidéo Brut et plus de 11 300 interactions (commentaires, likes, partages)

+ de

284k

vues sur la vidéo de Ben Névert, + de 20 000 interactions (likes, commentaires, partages) et + de 2 300 commentaires positifs.



3

prix publicitaires récompensant notre campagne



2 prix pour notre lens Snapchat

(un bronze pour le One Show catégorie Health and Wellness et un bronze pour le Grand Prix Stratégies de la Publicité 2022)

1 prix pour le spot de campagne

« Changeons leur futur » (prix silver catégorie Droits Humains au Deauville Green Award)



7

rencontres politiques

dont 3 équipes de campagne (Emmanuel Macron, Valérie Pécresse, Anne Hidalgo) et 2 réponses écrites à notre questionnaire invitant les candidats à prendre position sur nos 3 mesures (Philippe Poutou et Nathalie Artaud)



« Libre »

La première campagne de sensibilisation à destination des personnes trans

Présentation de la campagne

La campagne « Libre » s'inscrit dans la continuité de la campagne « Femmes Libres », réalisée par l'ACT en 2021. Pour cette communication, notre structure s'est associée à la Fédération LGBTI+ et l'association Outrans pour lancer une campagne de sensibilisation à destination des personnes trans. En effet, le taux de tabagisme est particulièrement élevé chez ces personnes pour qui la consommation de tabac est souvent perçue comme un moyen de soulager leur stress face aux violences qu'elles subissent. D'autant que les personnes trans ont moins accès aux soins et ont donc des chances plus faibles d'être prises en charge et accompagnées vers le sevrage tabagique. Réalisée en pro bono, cette campagne n'était initialement pas prévue. Aussi, pour médiatiser cette campagne, l'ACT a fait le choix d'un dispositif très ciblé.



Les objectifs de la campagne

Objectif principal

Informier sur les spécificités méconnues du tabagisme chez les personnes trans.

Objectif secondaire

Plaider en faveur d'un meilleur accompagnement de ces personnes vers le sevrage tabagique et plus globalement, pour une amélioration de leur accès aux soins.

Cible principale

Les personnes trans, les décideurs publics et les professionnels de santé.

Le dispositif

01

Création et diffusion d'un spot de campagne « Libre », réalisée par l'agence Hérésie, dans lequel une personne trans livre face caméra son combat pour vivre pleinement son identité affranchie des normes sociales et de toute dépendance au tabac

02

Communiqué de presse co-signé par les deux associations partenaires diffusé auprès des journalistes société de la presse généraliste grand public et de la presse spécialisée LGBTI+.

03

Interview exclusive entre l'ACT et la Fédération LGBTI+ accordée à XY média, premier média transféministe. Cette vidéo est toujours en attente de publication.



04

Amplification média Un budget a été accordé pour médiatiser cette vidéo sur YouTube et Facebook avec un objectif de notoriété.

Le plaidoyer

L'ACT et la Fédération LGBTI+ demandent que des actions concrètes soient prises par les pouvoirs publics :

- **Financement d'études** sur la consommation de tabac chez les personnes trans pour développer les outils adéquats et mettre en place un parcours de soins adapté ;
- **Soutien du déploiement d'un programme de sensibilisation national** à destination des personnes trans pour informer sur les dispositifs existants d'aide à l'arrêt du tabac ;
- **Développement de temps de formation et de sensibilisation dédiés aux professionnels de santé** pour mieux accompagner la prise en charge des personnes trans.

Les résultats

+ de
1,2M
impressions
du spot sur les réseaux sociaux

+ de
348k
vues

46%
des internautes
ont vu notre
vidéo à 100 %
un taux de complétion
excellent

742
interactions
sur YouTube et
Facebook (likes,
commentaires,
partages)



« Label Imposture »

Exiger une finance sans tabac



Présentation de la campagne

À l'occasion de la Semaine de la finance responsable (du 29 septembre au 7 octobre 2022), l'ACT a souhaité interpeler les institutions et le grand public sur l'opacité et le manque d'exigence des fonds d'investissements dits « responsables ». Le collectif déplore que l'industrie du tabac ne soit pas encore expressément exclue du label ISR – Investissement Socialement Responsable (dédié à la finance) mais aussi de nombreux autres labels censés récompenser les réels efforts des entreprises pour leurs programmes RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale)

Les objectifs de la campagne

Objectif principal

Faire prendre conscience au grand public que, contrairement à ce qu'elle cherche à véhiculer ces dernières années, l'industrie du tabac n'est ni socialement ni environnementalement responsable.

Objectif secondaire

Porter un plaidoyer auprès des décideurs demandant expressément l'exclusion de l'industrie du tabac du label ISR.

Cible principale

Jeunes urbains, 25/34 ans, CSP+

Le dispositif 360°

01

Spot de campagne « Label Imposture », vidéo d'1'30 min dans laquelle l'ACT démontre que l'activité de l'industrie du tabac n'est pas compatible avec les valeurs portées par les fonds d'investissements dits « responsables ». L'ACT réclame une finance sans tabac

02

Communiqué de presse diffusé auprès des journalistes finances et environnement de la presse généraliste ainsi qu'aux médias spécialisés finances, environnement et publicité / communication.

03

Partenariat média avec Slate.fr
Interview de la directrice de l'ACT dans un article accompagné de notre spot vidéo sur le site internet du média, relayée dans leur newsletter et sponsorisée sur leurs réseaux sociaux

Slate^{FR}

04

Amplification réseaux sociaux grâce à une sponsorship du spot de campagne sur deux réseaux sociaux (YouTube et Instagram) auprès des personnes intéressées par les placements financiers et celles sensibles aux causes écologiques.

Le plaidoyer

- 1. Rédaction et envoi d'une note de plaidoyer**, se fondant sur les conclusions d'un rapport de l'Inspection générale des finances demandant également l'exclusion de l'industrie du tabac, au ministère et aux membres du comité de ce label ISR;
- 2. Rencontres avec d'autres organisations impliquées dans ce sujet** : ONG Reclaim Finance et le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR);
- 3. Réitération de notre demande d'exclusion** de l'industrie du tabac de ce label à l'occasion d'une consultation publique organisée par le comité du label ISR pour répondre aux critiques qui lui étaient faites depuis plusieurs années;
- 4. Rencontre avec un représentant du comité du Label ISR** qui a assuré de la bonne réception de la demande d'exclusion et de la sensibilisation des membres du comité aux dangers de l'industrie du tabac.

Les résultats

Notre plaidoyer a porté ses fruits. Aujourd'hui la réforme du label ISR devrait avoir lieu dans le courant de l'année 2023. L'ACT s'assurera que sa demande d'exclusion de l'industrie du tabac soit entendue et intégrée dans la nouvelle version du label.

+ de

495k

VUES du spot de campagne

+ de

707k

personnes touchées et plus de 22 000 vues sur l'interview sur Slate.fr

16 300

interactions sur Instagram

15

retombées presse



« Plaidoyer Puffs »

Demande d'interdiction de vente immédiate des cigarettes électroniques jetables

Présentation de la campagne

À la suite d'une première séquence médiatique en février 2022 sur les Puffs, ces cigarettes électroniques jetables à la mode, en particulier auprès des collégiens, l'ACT a mené une étude avec l'institut de sondage BVA afin d'interroger les adolescents âgés de 13 à 16 ans sur leurs perceptions et usages des cigarettes électroniques jetables aromatisées. Publiés fin octobre 2022, les chiffres-clés de l'étude ont été révélés aux médias en même temps que notre plaidoyer réclamant l'interdiction immédiate de ce nouveau dispositif de délivrance de nicotine, aussi néfaste pour la santé des enfants que pour notre environnement.



Le dispositif

Une exclusivité Le Parisien et Aujourd'hui en France :

- Partage des résultats de l'étude en avant-première par *Le Parisien / Aujourd'hui en France* dans un reportage d'une double page, dénonçant cette tendance auprès des jeunes et les pratiques marketing alarmantes des industriels pour séduire leurs consommateurs.

Le plaidoyer

Face au constat que seule une interdiction de vente des cigarettes électroniques jetables pouvait résoudre la problématique sanitaire et environnementale posée par ces dispositifs, l'ACT a décidé de demander l'interdiction de ces dispositifs, vendus aussi bien chez les buralistes que dans certaines grandes surfaces.

Pour cela, plusieurs actions ont été réalisées :

1. Rédaction d'un amendement dans le cadre du PLFSS - Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2023 intégrant cette proposition.

2. Soutien du dépôt d'une proposition de loi pour l'interdiction des cigarettes électroniques jetables insistant sur leur impact environnemental par Francesca Pasquini, députée EELV à la suite de notre campagne de sensibilisation :

- Publication d'un communiqué appelant les parlementaires à signer cette proposition de loi transpartisane.

3. Élargissement de ce plaidoyer au niveau européen :

- Prise de contact avec des décideurs européens concernés.
- Présentation à des représentantes de la DG Santé de la Commission européenne et au collaborateur d'une parlementaire des résultats de notre étude sur la Puff en France et de la proposition de loi déposée sur l'interdiction des cigarettes électroniques jetables.

Les résultats

Plusieurs dizaines de parlementaires, de tous horizons, ont aujourd'hui signé la proposition de loi qui pourrait faire l'objet d'une adoption dans le courant de l'année 2023.

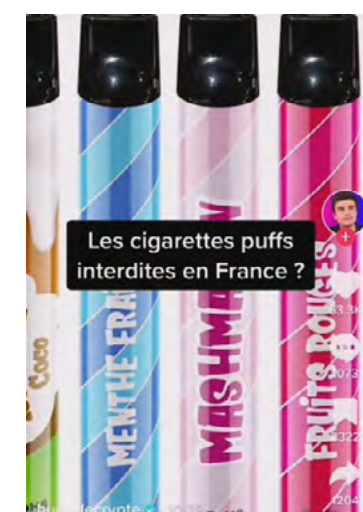
+ de
40
interviews
accordées en
moins de 15 jours

+ de
300
retombées
médias

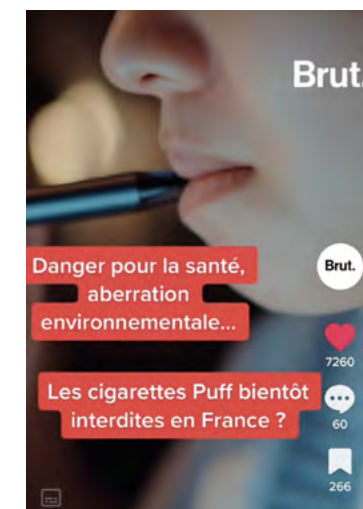
14
reportages
TV

30
sujets radios

+ de
1500
publications
mentionnant le plaidoyer
de l'ACT-Alliance,
principalement sur
Twitter.



Réel de HugoDécrypte sur TikTok



Réel de Brut sur Instagram

NOS

REVENINDICATIONS





Introduction

Pour atteindre notre objectif de premières générations sans tabac dès 2032 il est nécessaire que les débats publics ne soient plus biaisés par l'influence toujours forte des représentants des lobbies du tabac auprès de nos décideurs publics. La commercialisation et la vente des produits du tabac et de la nicotine doivent être plus strictement encadrées. L'ACT porte ainsi de nombreuses propositions de mesures novatrices pour faciliter la réalisation des objectifs gouvernementaux.

Limiter la consommation du tabac à l'aide d'une trajectoire fiscale forte

Comme chaque année, l'une des principales actions de plaidoyer portée par l'ACT a concerné le **PLFSS – Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2023**. En amont des débats sur ce texte, l'ACT a élaboré une note de plaidoyer reprenant l'ensemble des positions défendues par l'ACT à laquelle était annexée des propositions d'amendements.

L'objectif premier poursuivi par l'ACT était l'établissement d'une trajectoire fiscale progressive et continue pour l'ensemble des produits du tabac, avec notamment pour objectif un **prix du paquet de 20 cigarettes à 15 euros en 2027**. L'ACT a également demandé la création d'une **nouvelle catégorie fiscale pour les produits du tabac à chauffer** afin que le prix de ces produits rejoigne progressivement ceux des cigarettes manufacturées. Par ailleurs, au regard du contexte d'une forte inflation, l'ACT a soutenu le dé plafonnement de l'**indexation de la fiscalité des produits du tabac à l'inflation**, auparavant plafonnée à 1,8 %, sous réserve qu'une trajectoire fiscale des produits du tabac soit également bien mise en œuvre jusqu'en 2027.

Le projet présenté par le gouvernement a répondu à certaines demandes de l'ACT, notamment celles relatives à la création d'une **catégorie fiscale pour le tabac chauffé et le dé plafonnement de l'indexation de la fiscalité à l'inflation**. Cependant, et malgré les demandes répétées de l'ACT, aucune trajectoire fiscale n'a été proposée pour ces produits. Le texte a par ailleurs fait l'objet d'un fort lobby de l'industrie du tabac et des buralistes, cherchant à baisser la fiscalité prévue pour les produits du tabac et à complexifier, à leur avantage, celle sur le tabac chauffé.



En réaction à ce projet du gouvernement, l'ACT a communiqué ses propositions aux rapporteurs du texte et aux députés de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Elle a surtout souligné **l'insuffisance d'une seule indexation de la fiscalité à l'inflation et la nécessité d'une réelle trajectoire progressive et continue**. Outre cette note de plaidoyer, le président de l'ACT, Loïc Josseran, a rappelé les propositions de l'association via une tribune publiée sur les réseaux sociaux. L'ACT a suivi les débats en commission des affaires sociales et a contacté l'ensemble des députés ayant pris la parole sur le sujet du tabac. **Le gouvernement a ensuite modifié sa proposition de taxation du tabac chauffé la veille du débat en séance public, en faveur des buralistes et de l'industrie du tabac**. Malgré les demandes de retrait de cet amendement par l'ACT au gouvernement, cette version du texte a été adoptée par l'Assemblée nationale, et cela sans débat public, l'adoption du texte s'étant faite par **utilisation de l'article 49.3 de la Constitution**.

La discussion du texte au Sénat a représenté une meilleure opportunité pour l'ACT de faire passer ses propositions. Grâce à une cartographie des sénateurs et sénatrices concernés et l'envoi des propositions de l'ACT, le texte adopté par le **Sénat est revenu sur la modification de dernière minute du gouvernement concernant le tabac chauffé, tout en prévoyant une fiscalité dissuasive pour les cigarettes électroniques jetables**. Cependant, l'Assemblée nationale ayant le dernier mot sur l'adoption du texte, le gouvernement est parvenu à faire adopter sa version du PLFSS 2023.

Malgré ces difficultés, l'adoption du PLFSS 2023 par l'Assemblée nationale répond à plusieurs demandes faites par l'ACT depuis plusieurs années, en particulier la **création d'une catégorie fiscale pour les produits du tabac à chauffer permettant un alignement à moyen terme des prix de ces produits sur les cigarettes manufacturées**.

Étendre le plaidoyer de l'ACT au niveau de l'Union européenne



L'ACT tient à être un acteur majeur au niveau de l'Union européenne dans les discussions à venir sur la révision des textes sur le tabac, c'est-à-dire la **directive sur la fiscalité des produits du tabac de 2011 et la directive sur les produits du tabac de 2014**. Ces deux textes devraient en effet être révisés par la Commission européenne lors de l'année 2022 ou au cours de l'année 2023.

En tant qu'organisation fédératrice de plus de 24 associations engagées dans la lutte contre le tabagisme en France, et au vu de la position particulière que la France occupe dans l'Union européenne, l'ACT a souhaité contacter plusieurs

décideurs publics européens. L'ACT a reçu quelques retours et a pu identifier les acteurs clés, particulièrement au sein de la Commission européenne, tout en obtenant des renseignements précis quant à l'adoption ou des négociations à venir de ces textes.

Par ailleurs, au début de l'année 2022, l'ACT a rejoint l'organisation **Smoke Free Partnership** qui lutte contre le tabagisme au niveau de l'Union européenne et directement à Bruxelles. Cette association réunit un ensemble d'acteurs européens et permet de fédéraliser les prises de position auprès des décideurs publics européens. L'ACT est également membre depuis plusieurs années de l'**European Network for Smoking and Tobacco Prevention (ENSP)**, une autre organisation regroupant un réseau de plusieurs organisations de lutte contre le tabagisme en Europe avec laquelle l'ACT échange régulièrement. Sa participation aux deux principales fédérations européennes de lutte contre le tabagisme lui permet d'étendre son expertise et sa légitimité sur les dossiers européens.

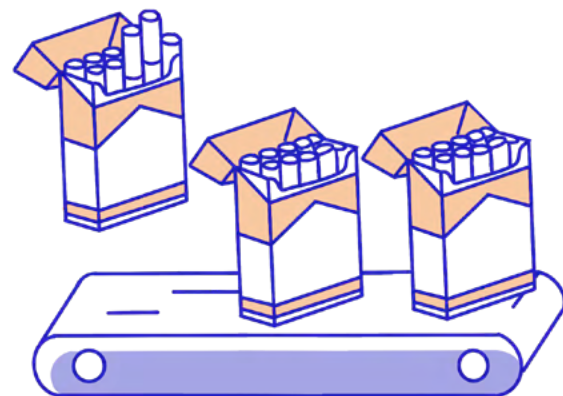
Enfin, l'ACT entend avoir sa propre voix auprès des décideurs publics européens sur les textes à venir. C'est pour cette raison que l'ACT a, en juin 2022, répondu à un **appel à contribution de la Commission européenne sur la révision du cadre législatif du contrôle du tabac**.

Filière REP : lutter contre l'écoblanchiment de l'industrie du tabac

En 2021, l'ACT avait réagi à l'adoption de plusieurs arrêtés pris par le ministère de l'Environnement visant à déléguer à l'industrie du tabac la gestion et la communication autour des déchets des mégots de cigarettes via l'organisme **Alcome**. L'ACT avait à ce titre rencontré et adressé plusieurs notes à des représentants de la Direction Générale de la Prévention des Risques du ministère de la Transition écologique. En 2022, l'ACT a continué ce plaidoyer au niveau national en l'étendant par ailleurs à l'Union européenne.

Au niveau européen, l'ACT a rédigé avec la **Smoke Free Partnership** et l'**Alliance belge contre le Tabac** un courrier adressé à la Commission européenne afin de l'avertir de la transposition qui était faite en France de la directive sur les plastiques à usage unique. L'objectif était notamment d'alerter sur les dangers que représentait la méthode choisie par la France et d'éviter que cette situation puisse se reproduire dans d'autres pays membres de l'Union européenne. En avril 2022, une rencontre a eu lieu entre la Commission européenne, l'ACT, l'ENSP et la SFP. Les organisations ont pu transmettre aux représentants de la Direction Générale de l'Environnement de la Commission européenne leurs inquiétudes quant à la transposition faite en France de la directive sur les plastiques à usage unique.

À la suite de ces actions de sensibilisation, l'ACT n'ayant obtenu de réponse ni de la part du ministère de la Transition écologique en France ni de la Commission européenne, notre structure a publié **une tribune** commune avec ses associations partenaires sur ces questions dans le journal **Le Monde le 31 mai 2022**. Cette tribune, publiée en anglais et en français sur le site internet de l'ACT, reprenait le plaidoyer porté par l'ACT depuis plusieurs mois et a été signée par plus de **49 organisations** provenant de toute l'Union européenne. Elle a également été communiquée aux représentants de la Commission européenne et du ministère de l'Environnement français afin que nos propositions pour la mise en œuvre de la filière REP appliquée au traitement des mégots soient débattues lors de la réunion du Conseil des ministres de l'environnement de l'Union européenne du 28 juin 2022.



Cette tribune fait suite à la conférence organisée par l'ACT à **Bruxelles**, avec l'**ENSP**, sur le sujet de l'écoblanchiment de l'industrie du tabac.

Enfin, au cours de l'été 2022, à la suite d'un contentieux administratif réalisé par des représentants de l'industrie du tabac, l'arrêté encadrant la filière REP a été annulé par le Conseil d'Etat. Cette annulation a forcé le ministère de la Transition écologique à réaliser une nouvelle **consultation publique sur les modalités de gestion de la filière REP des produits du tabac en France**. L'ACT a répondu à cette consultation en demandant à nouveau que le rôle de l'industrie du tabac se limite à un financement de la filière et non à sa gestion et à la sensibilisation du public sur le sujet. Malgré cette consultation publique, le ministère de la Transition Ecologique n'a pas modifié l'organisation de cette filière REP et a publié un arrêté reprenant en grande partie le contenu de l'ancien.

Le sujet de la filière REP est toujours en débat aussi bien en France qu'au niveau de l'Union européenne. Notre plaidoyer a permis de faire connaître cet enjeu en liant les sujets de lutte contre le tabac avec la lutte contre l'écoblanchiment des industries. L'ACT s'est également positionnée, en France et dans l'Union européenne, en tant qu'association experte sur le sujet.





NOS ÉTUDES ET PUBLICATIONS

Les indicateurs de l'ACT

Réalisation de 3 enquêtes en 2022

Depuis 2020, BVA réalise pour l'ACT 2 à 3 fois par an « les indicateurs de l'ACT » ou « enquêtes nationales de perception des produits du tabac et de son industrie » afin de nourrir nos communications et plaidoyers et mesurer par ailleurs l'efficacité de nos campagnes de dénormalisation. Ces enquêtes sont réalisées auprès d'un échantillon représentatif de 1000 personnes âgées de 15 ans et plus, résidant en France métropolitaine et ont vocation à être répétées avec la même méthode afin de pouvoir attester d'une possible évolution des opinions et perceptions à l'égard du tabac en France. **Six enquêtes ont été réalisées à ce jour** en novembre 2020, mars 2021, septembre 2021, mai 2022, septembre 2022 et décembre 2022. Ces sondages réalisés au cours de ces deux dernières années offrent ainsi un éclairage nouveau sur la lutte contre le tabac appréhendée ici comme un **phénomène de société à part entière et non plus seulement comme une problématique sanitaire relevant des seules instances de santé publique.**

En 2022, l'ACT a réalisé 3 enquêtes qui ont permis de recueillir des opinions sur certaines mesures de lutte contre le tabac et d'alimenter en chiffres clés la campagne « Changeons leur futur », la campagne « Label Imposture », les publications du Mois sans tabac 2022, et enfin d'alimenter en chiffres et d'orienter le contenu de notre campagne « Pouvoir de vivre » diffusé en début d'année 2023.

Les publications scientifiques



Revue du praticien - Juin et septembre 2022 - « Dénormaliser le tabac et son industrie, une approche gagnante ? »

L'ACT a également publié un article en juin 2022 au sein de la revue française « La revue du praticien », puis en septembre 2022 dans sa version arménienne, proposant une réflexion sur le concept de dénormalisation. Intitulé « **Dénormaliser le tabac et son industrie, une approche gagnante ?** », cet article retrace les expériences de dénormalisation mises en

place aux Etats-Unis pour tenter de définir ce concept et son adaptation en France. Auteurs de l'article : Ellen de Guiran, Daniel Thomas, Marion Catellin et Loïc Jossieran

Tobacco control - Mai 2022

A la suite du lancement de la campagne « Changeons leur futur », l'ACT a publié un article bref sur l'un de ses dispositifs, le filtre Snapchat développé à l'attention du jeune public. L'article a été publié dans la section « Worldwide News and Comments » de la revue académique « Tobacco Control » référencée sur PubMed, qui traite de la nature et des conséquences du tabagisme dans le monde.

Auteurs de l'article : Ellen de Guiran et Loïc Jossieran



Élaboration et diffusion de documents d'information



« Tabac et droits des enfants : état des lieux et propositions de levier d'action »

En amont du lancement de la campagne « Changeons leur futur », l'ACT a rédigé un document de synthèse : « **Tabac et droits des enfants : état des lieux et propositions de levier d'action** » afin de présenter un éclairage scientifique sur l'exploitation des enfants et de la jeunesse dans la production et la consommation de tabac et de proposer dans une seconde partie ses propositions d'actions concrètes diffusées pendant la campagne. Ce document d'une trentaine de page permet à la fois de faire un résumé de la littérature académique existante sur le sujet et aboutit sur les propositions de l'ACT sur cette thématique. Le document a été mis en ligne sur la page campagne « Changeons leur futur » du site internet de l'ACT.

« Incompatibilité de l'industrie du tabac avec la RSE »

En amont de la campagne « #Labelimposture » qui a eu lieu en septembre 2022, un document de synthèse : « **Incompatibilité de l'industrie du tabac avec la RSE** » a également été rédigé afin de présenter les caractéristiques particulières de l'industrie du tabac et de souligner la nécessité de cesser d'investir dans ce secteur. Dans une seconde partie des propositions d'actions concrètes face à cette problématique sont proposées dont la principale est l'exclusion du tabac du label ISR. Ce document a également été mis en ligne sur le site internet de l'ACT.



« Perception du tabac par les Français en 2022 » - Enquête de l'ACT

Afin de valoriser les indicateurs trimestriels de l'ACT de la perception du tabac par les Français présentés précédemment, un **rapport annuel** présentant leur évolution depuis les premières mesures en 2020 a été publié et médiatisé pour la première fois en novembre 2022 à l'occasion du Mois Sans Tabac. Dans le cadre de la mise en place du programme de dénormalisation, la publication et l'analyse des résultats d'enquêtes sur la perception des Français vis-à-vis de la consommation des produits du tabac, de son industrie et de sa réglementation sont des outils importants et complémentaires aux études annuelles sur la prévalence tabagique réalisées par Santé Publique France.



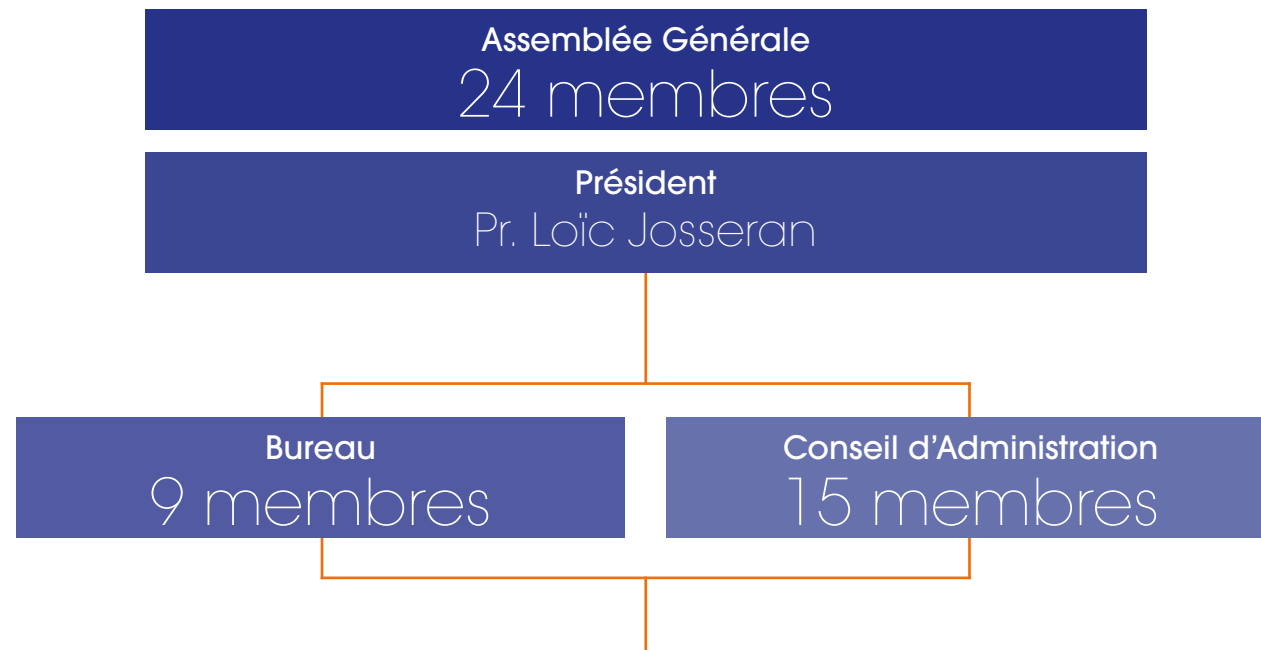


NOTRE GOUVERNANCE

Notre fonctionnement associatif

La structure au globale

Le fonctionnement de l'ACT est structuré autour d'instances représentatives, un **Bureau**, un **Conseil d'Administration** et une **Assemblée générale** permettant une élaboration démocratique et transparente des décisions pour la structure. En lien avec le président et les autres membres du Bureau, la directrice de l'ACT coordonne les relations entre les membres, pilote la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par les instances et organise les activités d'une **équipe opérationnelle** de 9 personnes en 2022.



Définition des grandes orientations stratégiques, représentation et responsabilité des actions engagées par la structure

Le Bureau

En 2022, le Bureau de l'Alliance est composé de 9 membres :

Pr. Loïc Josseran
Président
Société Française de Santé Publique

Gérard Audureau
Vice-Président
Demain Sera Non-Fumeur (DNF)

Pr. Daniel Thomas
Vice-Président
Fédération Française de Cardiologie (FFC)

Pr. Bertrand Dautzenberg
Secrétaire Général
Réseau des Etablissements de Santé pour la Prévention des Addictions (RESPADD)

Pascal Diethelm
Secrétaire Général Adjoint
Comité National contre le Tabagisme (CNCT)

Pr. Michel Delcroix
Trésorier
Association Périnatalité Prévention Recherche Information (APPRI)

Mathiam Mbengue
Trésorier adjoint
Association Grand Est Sans Tabac (GEST)

Pr. Gérard Dubois
Président d'honneur
Ancien président de 2003 à 2007

Pr. Yves Martinet
Président d'honneur
Comité National Contre le Tabagisme (CNCT)
Ancien Président de 2007 à 2013

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé des représentants des cinq membres fondateurs de l'ACT auxquels s'ajoutent 10 membres élus pour une durée de 4 ans. Le renouvellement des membres élus s'effectue tous les deux ans. Le Conseil d'administration de l'ACT est composé de 14 membres élus et de 2 présidents d'honneur :

Pascal Diethelm
Comité National contre le Tabagisme (CNCT)

Pr. Albert Hirsch
Ligue nationale contre le cancer (LNCC)

Pr. Daniel Thomas
Fédération Française de Cardiologie (FFC)

Gérard Audureau
Demain Sera Non-Fumeur (DNF)

Catherine Monnier
Fondation du souffle (FDS)

Pr. Bernard Dautzenberg
Réseau des Etablissements de Santé pour la Prévention des Addictions (RESPADD)

Mathiam Mbengue
Grand Est Sans Tabac (GEST)

Anne Pipon Diakhate
(AFIT&A)

Dr. Michel Jean
Capitole Stop Tabac

Pr. Michel-Henri Delcroix
Association Périnatalité Prévention Recherche Information (APPRI)

Dr. Pierre Birkui
Paris sans Tabac (PST)

Dr. Nathalie Wirth
Société Francophone de Tabacologie (SFT)

Christiane Pochulu
Association Santé Respiratoire France

Pr. Loïc Josseran
Société Française de Santé Publique (SFSP)

Pr. Gérard Dubois
(Président d'honneur)

Pr. Yves Martinet
(Président d'honneur)

L'Assemblée générale

L'Assemblée générale est composée de 24 membres associatifs adhérents et de 2 membres associés. Elle se réunit chaque année lors de l'Assemblée générale ordinaire donnant une voix à chacun de ses membres pour approuver les rapports financiers et d'activité de l'année écoulée et voter les orientations pour l'année en cours. Les membres de l'ACT représentent la raison d'être de la structure.

Les membres titulaires

Association des Acteurs Lorrains en Tabacologie - AALT

Association Francophones des Infirmières Tabacologues & Addictologues - AFIT&A

Je Ne Fume Plus

Association Addictions France

Association Nationale des Sages-Femmes Tabacologues Françaises - ANSFTF

Association Périnatalité Prévention Recherche Information - APPRI

Association Santé Respiratoire France

Capitole Stop Tabac - CST

Comité National Contre le Tabagisme - CNCT

Coordination Bretonne de Tabacologie - CBT

Demain Sera Non-Fumeur - DNF

Fondation ARC

Fondation du Souffle - FDS

Grand Est Sans Tabac - GEST

Hauts de France Addictions

Institut Rhône-Alpes Auvergne de Tabacologie - IRAAT

Ligue Contre le Cancer

Mutuelle Nationale des Hospitaliers - MNH

Paris Sans Tabac - PST

Réseau de Préventions des Addictions RESPADD

Société Francophone de Tabacologie - SFT

Société Française de Santé Publique - SFSP

Fédération Française de Cardiologie - FFC

FFAAIR - Fédération des Insuffisants Respiratoires



Les membres associés

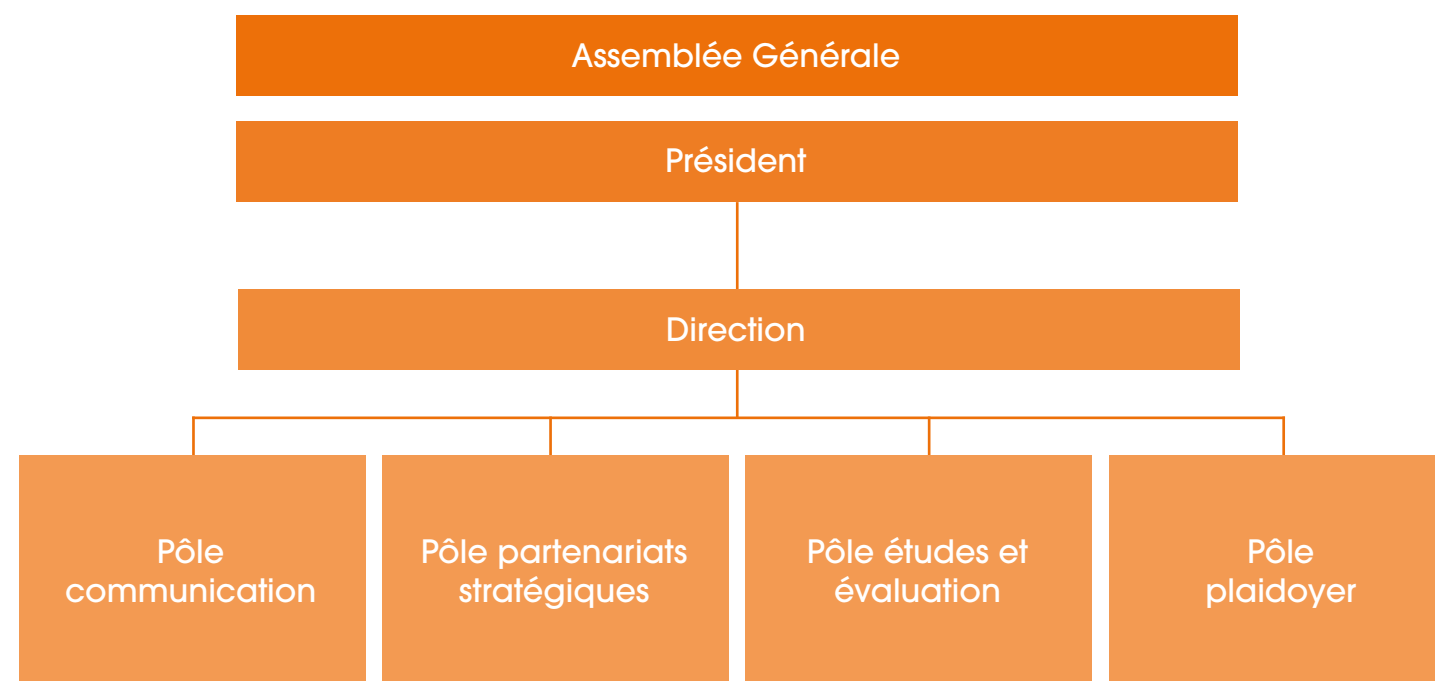
Pr. Gérard Dubois (Président d'honneur)

Pr. Yves Martinet (Président d'honneur)



L'équipe opérationnelle

Pour développer ses actions programmatiques de sensibilisation et de plaidoyer, la directrice de l'ACT, Marion Catellin, a poursuivi sa mission en 2022 afin de consolider une **équipe faite d'expertises pluridisciplinaires complémentaires** pour mettre en œuvre la stratégie définie par les instances électives de l'Alliance. Au 31 décembre 2022, l'ACT comptait 9 salariés.



RAPPORT FINANCIER



Synthèse du bilan comptable

« En 2022, l'ACT a pu poursuivre sereinement ses activités au sortir de la crise COVID grâce au soutien financier important du fonds de lutte contre les addictions et de la Direction générale de la Santé. Notre structure a su également maintenir son cap budgétaire pour accroître progressivement ses fonds propres, essentiels à la pérennité des actions de notre association. »

Michel H. Delcroix
Trésorier de l'ACT

Faits marquants en 2022

Le présent rapport de gestion rapporte les éléments principaux de l'activité de l'ACT- Alliance contre le tabac au cours du dernier exercice comptable clos au 31 décembre 2022 ; exercice arrêté par son Conseil d'administration le 9 mars 2023 et approuvé par son Assemblée générale ordinaire du 21 avril 2023.

Cet exercice 2022 a été marqué par certains événements qu'il convient de mentionner :

Dépenses réalisées

Charges de l'exercice 2022	1 848 773 €
Produits de l'exercice 2022	1 877 362 €
Résultats de l'exercice 2022	28 589 €
Total des fonds propres au 31/12/2022	85 008 €

Le résultat de l'exercice examiné par le Conseil d'Administration du 31 mars 2022 fait état d'un **résultat excédentaire de 28 589 euros (€) au 31/12/2022**, contre un résultat excédentaire de 29 664 euros (€) l'exercice précédent.

À cette occasion, les Administrateurs de l'ACT ont proposé que le résultat excédentaire de l'exercice, à savoir **28 589 euros (€)**, soit affecté au compte de **réserve générale de l'association portant celle-ci à 85 008 €**.

Pour l'année 2022, la **valorisation de la contribution bénévole des membres**, qui constitue un produit et une charge équilibrée, est estimée cette année dans le cadre des actions DGS et du fonds de lutte contre les addictions à **161 000 €** contre **134 550 €** estimé lors de l'exercice précédent.

En 2022, on note une augmentation des charges et des produits annuels de plus de 45% par rapport à 2021, conformément à la montée en charge sur les actions de dénormalisation prévues à la convention passée avec la CNAM pour le fonds de lutte contre les addictions

Au 31 décembre 2022, toutes les associations membres étaient à jour de leurs cotisations. En 2022, l'ACT a bénéficié de 28 560 € de versement de cotisations.

Faits comptables marquants

Au global

En 2022, les produits de l'exercice étaient de **1 877 362€** et proviennent des sources de financements suivants :

- **95.7%** des revenus de l'exercice proviennent de subventions publiques (fonds de lutte contre les addictions et Direction générale de la Santé) : **1 797 621€**
- **2,3%** des revenus proviennent des produits de refacturation des charges interassociatives : **42 450€**
- **1.5 %** des revenus proviennent des cotisations des membres : **28 560€**
- **0.5%** des revenus proviennent des produits financiers, transferts de charges et autres produits : **8382€**

En 2022, les charges de l'exercice étaient de 1 848 773€ et les principaux postes de dépenses ont été les suivants :

- **66%** des dépenses proviennent d'achats de matériels et de prestations diverses : **1 223 892€**
- **26%** des dépenses proviennent des charges salariales (traitements et salaires et charges sociales) : **478 026€**
- **7%** des dépenses correspondent aux dépenses pour des aides financières auprès de nos associations partenaires : **123 099€**
- **1%** des dépenses correspondent au paiement d'impôts et de diverses charges (impôts, taxes et versements assimilés, dotation aux amortissements et aux dépréciations, autres charges, impôts sur les bénéfices) : **23 756€**

Rappel : L'ACT prend en charge 50% des frais de fonctionnement des locaux et le CNCT et DNF financent ces frais à part égale à hauteur de 25% chacun.

Bilan Comptable

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ALLIANCE CONTRE LE TABAC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 31 mars 2023
Le commissaire aux Comptes
Baker Tilly Strego

Bilan Actif

	BRUT	AMORT. & PROV.	NET 2022	NET 2021
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisation incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. Simil				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisation corporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. Tech Matériel Outil Ind.				
Autres immob. corporelles	13 320	12 622	697	4 219
Immob. corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisation corporelles				
Participations & créances rattachées				
Autres titres immobilisés	174 445		174 445	173 591
Prêts				
Autres	16 050		16 050	16 050
TOTAL	203 814	12 622	191 192	193 859
ACTIF CIRCULANT				
Stocks en cours				
Matières premières approvision.				
En-cours production de biens				
Emballages				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés				
Créances exploitation				
Clients, usagers et comptes rattachés	4 887		4 887	4 803
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	281 723		281 723	852 225
Valeurs immobilières placement	1 647 896		1 647 896	2 044 967
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	636 709		636 709	1 116 997
COMPTES RÉGULATIONS ACTIF				
Charg. constatées d'avance				424
TOTAL (II)	2 571 215		2 571 215	4 019 415
TOTAL GÉNÉRAL (I-V)	2 775 029	12 622	2 762 407	4 213 275

Bilan Passif

	NET 2022	NET 2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	56 419	26 756
REPORT À NOUVEAU		
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	26 589	29 664
SOUS-TOTAL	85 008	56 419
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	85 008	56 419
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligatoires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dette auprès établi. crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Fournisseurs et comptes rattachés	400 040	219 513
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	52 067	66 144
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 924	210
Instruments de trésorerie		
COMPTES RÉGULARISATION PASSIF		
Produits constatés d'avance (1)	2 223 368	3 870 989
TOTAL (IV)	2 677 399	4 156 855
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL (I-V)	2 762 407	4 213 275

(1) Dont à plus d'un an
(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs banque
(3) Dont emprunteurs participatifs

Compte de résultat

	NET 2022	NET 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Vente de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)	28 560	31 680
Ventes de services (dont parrainages)	42 450	42 159
Produits de tiers financeurs	1 797 621	1 209 128
Concours publics et subventions d'exploitation		
Subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public (dons manuels, mécénats, legs, donations et assurances-vie)	350	
Contributions financières		
Reprises s/amorts, dépréciations, prov. et transferts de charges	4 524	6 563
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	62	2
TOTAL (I)	1 873 565	1 289 532
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Autres achats et charges externes (a)	1 223 892	659 036
Aides financières	123 099	97 737
Impôts, taxes et versements assimilés	19 436	20 237
Salaires et traitements	345 127	336 359
Charges sociales	132 899	135 370
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 522	5 923
Report en fonds dédiés		
Autres charges	8	7 207
TOTAL (II)	1 847 983	1 261 869
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	25 583	27 663
PRODUITS FINANCIERS		
De participations (3)		
Autres valeurs mob. créances d'actif immob. (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 796	2 633
Reprises s/provisions et transferts de charges		
Différences positives de charge		
Produits nets s/cessions valeurs mob. placement		
TOTAL (III)	3 796	2 633

	NET 2022	NET 2021
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes s/cessions valeurs mob. placement		
TOTAL (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	3 796	2 633
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	29 379	30 296
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises s/provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	790	632
PRODUITS	1 877 362	1 292 164
CHARGES (II+IV+VII+VIII)	1 848 773	1 262 501
BÉNÉFICE OU PERTE (produits - charges)	28 589	29 664
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Bénévolat	161 000	134 550
Prestations en nature		
TOTAL	161 000	134 550
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise en disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole et mise à disposition de personnel	161 000	134 550
TOTAL	161 000	134 550

(a) Dont redevances sur crédit-bail mobilier redevances sur crédit-bail immobilier
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) Dont produits concernant des entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant des entreprises liées

Règles et méthodes comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2, 24-3)

Exercice clos le 31 décembre 2022

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les comptes annuels présentés ci-contre laissent apparaître au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 un total de 2.762.702 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, un excédent de 28.589 €.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

Informations générales et faits significatifs de l'exercice

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

L'association a pour but de rassembler les organisations, associations et personnalités qui mènent une politique de lutte contre le tabagisme et ses conséquences.

En plus d'informer le public sur les conséquences du tabagisme, elle mobilise les adhérents autour des projets français et participe à l'élaboration d'une politique de santé en France et au niveau international.

Faits significatifs de l'exercice

Aucun fait significatif n'est à signaler sur l'exercice

Fais postérieurs à la clôture

Aucun fait significatif n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

Informations au titre des principes et méthodes comptables

Durée et période de l'exercice

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Changement de méthodes comptables

Néant

Changement d'estimation comptable

Néant

Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

Etant donné les points suivants :

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées conformément au Règlement 04-06 du Comité de la Réglementation Comptable applicable à compter du 1er janvier 2005.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés conformément au Règlement 02-10 du Comité de la Réglementation Comptable applicable à compter du 1er janvier 2005, suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel de bureau et informatique : 2 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions & contributions financières

Le fait générateur de la comptabilisation en compte de produits résulte de la notification de la décision pour les subventions publiques et les financements privés.

Situation fiscale

L'Association «Alliance Contre le Tabac » est exonérée des impôts commerciaux.

Effectif

L'effectif de l'association en fin d'exercice est de 9 salariés.

Autres informations

Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-580 l'association doit indiquer dans l'annexe aux comptes annuels le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants.

En dehors de la directrice, l'association n'a pas rémunéré d'autres cadres dirigeants. Pour des motifs liés à la confidentialité, nous ne pouvons mentionner la rémunération brute annuelle et des avantages en nature d'une seule personne.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice s'élève à 7.800 € TTC (article R 123-198 du code de commerce)

- Audit légal : 7.800 €
- Services autres que la certification des comptes : - €

Contributions volontaires en nature

Conformément au règlement ANC 2018-06, nous avons procédé à la comptabilisation des contributions volontaires en nature.

Pour valoriser le bénévolat, l'association s'est basée sur les barèmes de la Haute Autorité de Santé publique et autres honoraires définis dans les cabinets d'audit. Les forfaits appliqués sont les suivants :

- Forfait horaire de 250 € si l'intervention est inférieure à une demie journée ;
- Forfait journalier de 550 € dans les autres cas.

L'estimation du bénévolat après vérification du Conseil d'Administration de l'association est de 161.000 €.

Aides financières

Les montants comptabilisés dans la rubrique « aides financières » du compte de résultat, concernant les versements aux partenaires au titre du programme de Dénormalisation en France financé par la CNAM via le fonds de lutte contre les addictions, correspondent aux montants des versements contractualisés dans les conventions pour l'année 4 du programme, indépendamment du degré de réalisation effective et des dépenses engagées au 31/12/2022 par ces partenaires.

Immobilisations

Au 31/12/2022

	VALEUR BRUTE DES IMMO. AU DÉBUT	AUGMENTATION	
		RÉÉVALUATION	ACQUIS. CRÉAT.
Frais établissement, rech. et développ. TOTAL (I)			
Autres postes immob. incorporelles TOTAL (II)			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol autrui			
Install. générales, agenc. et aménag. construc.			
Install. tech matériel et outillage industriels			
Install. générales, agencements aménag. divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique mobilier	13 319		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles TOTAL (III)	13 319		
Participations évaluées par mise en équival.			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	173 591		854
Prêts et autres immobilisations financières	16 050		
Immobilisations financières TOTAL (IV)	189 641		854
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	202 960		854

	DIMINUTION		VALEUR BRUTE IMMOBILIS. À FIN EXERCICE	RÉÉVAL. LÉG. V.O. IMMO EN FIN D'EXERCICE
	VERSEMENTS POSTE À POSTE	CESSIONS, MISE HORS SERVICE		
Frais établissement, rech. et développ. TOTAL (I)				
Autres postes immob. incorporelles TOTAL (II)				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol autrui				
Install. générales, agenc. et aménag. construc.				
Install. tech matériel et outillage industriels				
Install. générales, agencements aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique mobilier			13 319	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles TOTAL (III)			13 319	
Participations évaluées par mise en équival.				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			174 445	
Prêts et autres immobilisations financières			16 050	
Immobilisations financières TOTAL (IV)			190 495	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)			203 814	

Amortissements

Au 31/12/2022

SITUATION MOUVEMENTS D'EXERCICE IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	MONTANT DÉBUT D'EXER.	AUGMENTAT. DOTAT. EXER.	DIMINUTIONS REPRIS. EXER.	MONTANT FIN D'EXER.
Frais établissements R&D (TOTAL I)				
Autres postes immob. incorporelles (TOTAL II)				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Instal. Génér. Agence. et Aménag. const.				
Instal. Tech. Matér & Outil Industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Instal. Génér. Agence. et Aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informat. mobil.	9 101	3 522		12 622
Emballage récupérable et divers				
Immobilisations corporelles (TOTAL III)	9 101	3 522		12 622
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	9 101	3 522		12 622

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

PROV. AMT. DEROG

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	LINÉAIRES	DÉGRESSIFS	EXCEPTIONNELS	DOTATIONS	REPRISES
Frais établissement R&D (TOTAL I)					
Autres postes immob. incorpor. (TOTAL II)					
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Instal. Génér. Agence. et Aménag. const.					
Instal. Tech. Matér & Outil Industriel					
Autres immobilisations corporelles					
Instal. Génér. Agence. et Aménag. divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informat. mobil.	3 522				
Emballage récupérable et divers					
Immobilisations corporelles (TOTAL III)	3 522				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	3 522				

Provisions

Au 31/12/2022

NATURE DES PROVISIONS	MONTANT DÉBUT D'EXER.	AUGMENTAT. DOTAT. EXER.	DIMINUTIONS REPRIS. EXER.	MONTANT FIN D'EXER.
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Prov. pour garanties données clients				
Prov. pour amendes et pénalités				
Prov. pour pertes de change				
Prov. pour pensions & oblig. similaires				
Provisions pour impôts				
Prov. pour grosses réparations				
Prov. pr charg. social.&fisc. s/congés				
Autres prov. pour risques et charges				
TOTAL (II)				
Provisions pour dépréciation				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immob. financières				
Stocks et en-cours				
Comptes clients				
Autres prov. pour dépréciation				
TOTAL (III)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)				

État des échéances des créances et des dettes

Au 31/12/2022

ÉTAT DES CRÉANCES	MONTANT BRUT	À 1 AN AU +	À + D'UN AN
Actif immobilisé			
Amortissements dérogatoires			
Prêts ⁽¹⁾⁽²⁾			
Autres immobilisations financières	16 050		16 050
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	4 887	4 887	
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	684	684	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	281 039	281 039	
Groupes et associés ⁽²⁾			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAUX	302 660	286 610	16 050

(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice
 (1) Montant rembours. obtenus en cours d'exercice
 (2) Prêts et avances consentis aux associés

ÉTAT DES DETTES	MONTANT BRUT	À 1 AN AU +	À + D'UN AN ET 5 ANS AU +	A + DE 5 ANS
Emp. aup. etbl. crédit ⁽¹⁾				
Empr. dettes financ. divers ⁽¹⁾⁽²⁾				
Fournisseurs et comptes rattachés	400 040	400 040		
Personnel et comptes rattachés	12 461	12 461		
Sécu.soc. et autres organismes sociaux	32 742	32 742		
Impôts sur les bénéfices	790	790		
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes assimilées	6 074	6 074		
Dettes/immobil. & comptes rattachés				
Autres dettes	1 924	1 924		
Produits constatés d'avance	2 223 368	2 223 368		
TOTAUX	2 677 399	2 677 399		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
 (2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès assoc. pers.phys.

Tableau de variation des fonds propres

	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 01/01/2022	AFFECTATION DU RÉSULTAT	AUGMENT.	DIMINUT.	CLÔTURE DE L'EXERCICE 31/12/2022
	A	B	C	D	E = A+B+C+D
Fonds propres sans droits de reprise					0
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves	26 756	29 664			56 419
Report à nouveau					0
Excédent ou déficit de l'exercice	29 664	- 29 664	28 589		28 589
Situation nette	56 419	0	28 589	0	85 008
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
Droits des propriétaires - Comodat					0
TOTAUX	56 419	0	28 589	0	85 008

Tableau de variation des fonds dédiés

	OUVERTURE DE L'EXERCICE 01/01/2022	REPORTS	UTILISATION			CLOTÛRE DE L'EXERCICE	
			MONTANT GLOBAL	DONT REMBOURS.	TRANSFERTS	MONTANT GLOBAL	DONT FONDS DÉDIÉS*
Subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes	0	0	0	0	0	0	0
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0

Détail produits à recevoir

	2022	2021
Détail des subventions à recevoir		
CNAM - TS	281 039	843 118
TOTAL	281 039	843 118
Produits à recevoir - refacturations		
DNF - 2 ^e trimestre	2 443	
CNCT - 2 ^e trimestre	2 443	
TOTAL	4 886	
Détail des produits à recevoir		
Cotisation Fondation du Souffle		3 000
Cotisation APPRI		150
Cotisation ANSFTF		150
Cotisation MNH		
Aide État Embauche Jeune		2 000
TOTAL GÉNÉRAL	285 925	5 300

Détail produits constatés d'avance

	2022	2021
Produits constatés d'avance		
Subvention CNAM-TS DETAF 2019-2024	2 223 368	3 870 989
TOTAL GÉNÉRAL	2 223 368	3 870 989

Détail charges à payer

	2022	2021
Détail fourniss. fact. non parvenues		
Expert comptable - ST Consulting	6 150	12 660
Commissaire aux comptes - Baker Tilly Strego	7 800	7 200
Avocat	3 000	
Infodeos Copies 4 ^e trimestre	151	102
Solde Fabrique Evènementielle		2 536
Jésus et Gabriel - Campagne Tabac et précarité	255 793	
Refacturation CNCT - Serveur	756	
Jésus et Gabriel - Post Prod	13 506	
Sara Mirabel pages dons & mécénat	1 512	
BCW - Modérateur P. De Vilno		
BCW - Accompagnement Affaires publiques		45 000
BCW - Campagnes Femmes Libres		6 000
Codesign - Accompagnement rencontres ACT		4 000
Animation Prix MT - V. Mounier		3 600
TBWA - Acompte Tabac & Enfant		36 797
W2P - Prod. Video Tabac & Enfant		26 640
VINCI - Acompte location Espace		3 053
Location salle la Manufacture		7 200
CNCT - Maintenance Serveur		756
Boulangier - Achats Petit Matériel		669
Photographe A. Bourdon		490
Serrurerie Rouge 3 Clés		242
Bruneau - Fournitures de bureau		427
TOTAL	288 667	157 372
Dettes provisions pour congés	12 452	14 397
Charges sociales s/ provisions congés	5 264	5 894
Formation professionnell		3 073
Taxe sur les salaires	3 433	11 878
TOTAL	21 149	157 372
Charges à payer	1 023	200
Cotisation à reverser		
TOTAL	1 023	200
TOTAL GÉNÉRAL	310 839	192 814

Détail charges constatés d'avance

	2022	2021
Charges constatés d'avance		
Assurance MAAF		424
TOTAL GÉNÉRAL		424

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Adhérents de l'Association ALLIANCE CONTRE LE TABAC

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	NATURE DE LA CONVENTION	CHARGES DE L'EXERCICE	PRODUITS DE L'EXERCICE
Les Droits des Non-Fumeurs	Subvention versée pour la mise en oeuvre du projet «dénormalisation du tabac en France» dans le cadre de la convention CNAM	10 317	
Société Française de Tabacologie	Subvention versée pour la mise en oeuvre du projet «dénormalisation du tabac en France» dans le cadre de la convention CNAM	3 000	
Fédération Française de Cardiologie	Subvention versée pour la mise en oeuvre du projet «dénormalisation du tabac en France» dans le cadre de la convention CNAM	11 650	
Comité National contre le Tabagisme	Subvention versée pour la mise en oeuvre du projet «dénormalisation du tabac en France» dans le cadre de la convention CNAM	18 613,22	
Association Périnatalité Prévention Recherche Information	Subvention versée pour la mise en oeuvre du projet «dénormalisation du tabac en France» dans le cadre de la convention CNAM	5 982,08	
Comité Nationale contre le Tabagisme	Refacturation de loyers dans le cadre de la convention de sous-location pour les locaux situés au 13 rue d'Uzès à Paris		15 934,75
Les Droits des Non-Fumeurs	Refacturation de loyers dans le cadre de la convention de sous-location pour les locaux situés au 13 rue d'Uzès à Paris		15 934,75

Fait à Paris, le 31 mars 2023
Le commissaire aux Comptes
Baker Tilly Stregio
Brice Rogir

